
ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION

Soucieuse de garantir aux collectivités et aux usagers de l'eau un service de grande qualité, en proximité et au coût le plus juste, de garantir à ses collaborateurs et aux intervenants extérieurs des conditions de travail sûres et respectueuses de leur santé, de garantir un avenir durable aux générations futures, notamment en améliorant la qualité des masses d'eau, la SEMERAP s'engage à exercer son activité en respectant les principes suivants :

- **De façon générale :**
 - Baser notre système de management par la qualité sur les principes de l'amélioration continue, en évaluant sa pertinence et son efficacité au regard du référentiel ISO 9001 ;
 - Établir, réviser régulièrement et communiquer à l'ensemble de nos collaborateurs le plan stratégique de la société en fixant ses principales priorités et orientations ;
 - Prendre en compte la qualité des services rendus aux collectivités et aux usagers de l'eau, la santé et la sécurité au travail, et la protection de l'environnement, comme critères de performance collectifs et individuels ;
 - Faire du management par la qualité une responsabilité majeure de l'encadrement ;
 - Effectuer une veille réglementaire en matière d'Environnement et de Santé et Sécurité au Travail ;
 - Être exemplaire vis-à-vis des obligations légales en matière d'Environnement, comme de Santé et Sécurité au Travail ;
 - Former, agir sur les comportements, et développer l'implication personnelle de tous pour le respect des règles concernant la santé, la sécurité et la protection de l'environnement ;
 - Informer chaque salarié de son droit d'alerte et de son droit de retrait en cas de risque grave et imminent, et non maîtrisé sur la santé ou sur l'environnement.

- **En matière de qualité :**
 - Identifier, évaluer, supprimer ou limiter les risques de ne pas satisfaire aux exigences ou besoins de nos bénéficiaires.
 - Recueillir et prendre en compte l'avis de nos bénéficiaires pour améliorer sans cesse la qualité des services rendus ;
 - Mesurer périodiquement la satisfaction de nos bénéficiaires ;
 - Effectuer régulièrement des revues de processus afin de détecter et corriger les dysfonctionnements ;
 - Donner à tous les salariés un moyen simple d'alerte et de proposition d'action corrective ou préventive sur l'ensemble de l'activité de la Société.
 - Distribuer une eau 100 % conforme aux limites de qualité du Code de la Santé Publique ;

- **En matière de santé et sécurité au travail :**
 - Identifier, évaluer, supprimer les risques d'accidents, ou mettre en place les protections collectives et individuelles nécessaires afin d'assurer la sécurité dans toutes nos activités, en particulier en matière de travail en milieu confiné, de chute de grande hauteur et d'exposition à des produits dangereux ;
 - Mettre à disposition de tous les moyens et ressources nécessaires à l'exécution des tâches en sécurité ;
 - Offrir un cadre de travail favorisant l'épanouissement personnel.

- **En matière d'environnement**
 - Identifier, évaluer, supprimer ou réduire les risques sanitaires et environnementaux liés à nos processus industriels de traitement et de dépollution des eaux ;
 - Identifier, évaluer, supprimer ou compenser les risques environnementaux liés plus généralement à l'ensemble de nos activités.

Le Directeur
Olivier AUTZY

